

FACE A LA REPRESSION DES MOUVEMENTS SOCIAUX : LA SOLIDARITE EST NOTRE ARME !

PLUS DE 40 000€ RECLAMES A UN MILITANT CNT APRES LES ACTIONS CONTRE LE CPE !

Le 30 Mars 2006, en plein mouvement contre le Contrat Premier Embauche, environ 1 000 personnes (étudiant·e·s, lycéen·ne·s, salarié·e·s) occupaient durant plus de deux heures les voies de la gare de Metz. Une seule d'entre elles fut interpellée. Un militant de la CNT (Confédération Nationale du Travail), évidemment, et ce sur instruction du préfet. En janvier 2012, la Cour d'appel de Metz le condamnait définitivement, au pénal, à 500€ d'amendes plus 500€ de frais de justice ; sous prétexte d'avoir été « le meneur de la bande » ! Dans le cadre du procès à venir au civil, c'est près de 40 000€ que réclame la SNCF à notre camarade ! Pourtant, le retrait de ce projet de loi, quelques jours plus tard alors que les actions des travailleurs et des travailleuses se multipliaient partout dans le pays, était venu acter **la justesse et la légitimité de ce combat contre la précarité et la casse sociale** qui visait en premier lieu la jeunesse.



MULTIPLICATION DES INTERVENTIONS POLICIERES A METZ ET NANCY

Depuis, la CNT n'a cessé d'accroître son implantation et d'amplifier son combat pour la justice sociale et la solidarité. Cette dernière a ouvert ou a participé à l'ouverture, à Metz, puis à Nancy, de locaux autogérés et entièrement autofinancés. Visiblement, c'en était trop pour l'État qui, ne pouvant agir politiquement pour entraver notre développement, a décidé d'user de la stratégie de l'étouffement financier ! C'est à ce titre qu'il a **multiplié depuis un an les interventions de patrouilles** avec contrôles d'identité de nos militant·e·s afin de distribuer, en catimini, des amendes à nos camarades pour de soi-disant tapages qui n'ont jamais été prouvés. En février, la dernière descente de police en date, deux interpellations abusives avaient été commises avant que, quelques minutes plus tard, un important dispositif policier n'encercler les locaux de notre syndicat ! Motif ? Nous cherchons toujours... si ce n'est une énième tentative d'intimidation des militant·e·s syndicalistes. **L'Union Régionale CNT Lorraine, aux côtés de ses militant·e·s, a décidé de porter plainte contre la police auprès du Procureur de la République.**

REPRESSION GENERALISEE DES ACTIONS POLITIQUES : QUI NOUS PROTEGE DE LA POLICE ?



Ce diaporama est loin d'être exhaustif et **nombre de nos militant·e·s ont eu à subir la répression de l'État**, dernièrement dans le cadre de la politique sécuritaire, autoritaire et partisane de Nicolas Sarkozy : condamnation pour des actions antifascistes (à Nancy et ailleurs) ou dans le cadre du mouvement anti-CPE ; mise à pied à La Poste pour s'être opposé à la discrimination syndicale ; procès des militant·e·s CNT pour leur action contre le patron voyou de People and Baby ; dépôt de plaintes envers nos militant·e·s à Metz, suite à l'occupation de l'université contre la réforme des retraites... On le voit bien, depuis 2002 et la victoire de Jacques Chirac face à Le Pen (et bien avant, ne l'oublions pas), cette répression s'est accrue pour une seule raison : la CNT a été de tous les combats aux avant postes de la lutte de classe.

Ne pas jeter sur la voie publique, mais passer à ses voisins et voisines. Merci.

Mais elle ne fut pas la seule, loin de là. De nos camarades de Continental à ces enseignant-e-s refusant les mutations forcées suite au mouvement contre la casse des retraites de 2003, des inculpé-e-s sans preuve de Tarnac à ces milliers de personnes réprimées durant le mouvement contre le CPE ou encore une fois contre la réforme des retraites de 2010, nous sommes nombreux et nombreuses à nous être opposé-e-s à ces politiques de démolitions sociales. Aux justes revendications des classes populaires ne fut opposée que la matraque comme réponse. Nous ne comptons même plus les pressions hiérarchiques dans le public, comme les licenciements dans le privé, les retenues sur salaires, procès en diffamation, gardes à vue, les peines de prison pour tous ces travailleurs et toutes ces travailleuses qui se sont dressé-e-s contre cette justice de classe aux ordres d'un pouvoir aux abois. CNT, CGT, SUD, avec ou sans étiquettes, nombreux et nombreuses sont ceux et celles qui furent injustement condamné-e-s pour avoir résisté aux politiques antisociales et racistes de l'État, UMP en l'occurrence.



NOUS EXIGEONS UNE AMNISTIE POUR LES MILITANT.E.S DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Aujourd'hui, il est temps de laver ces injustices. La seule mesure pouvant le faire serait une amnistie présidentielle généralisée et rétroactive sur dix ans, qu'il s'agisse des condamnations judiciaires ou de l'ensemble des mesures de répression patronale, prises à l'encontre des travailleurs et des travailleuses qui ont mené la lutte sociale. Il appartient au nouveau président de la République de prendre cette mesure, sans hésitation et sans négociation. Dans le cas contraire, nous l'imposerons par un rapport de force. François Hollande et le PS, aujourd'hui au pouvoir après s'être targués d'avoir mené l'opposition face aux politiques de la droite, doit désormais assumer ses responsabilités.



Arrêtez la
Répression

**MANIFESTATION A METZ
LE SAMEDI 16 JUIN 2012 A 15H
DEVANT LE LOCAL CNT (5 PLACE DES CHARRONS)**

UNION REGIONALE CNT LORRAINE – ur.lorraine@cnt-f.org

EN MOSELLE : Local de l'Union Départementale de la CNT Moselle – 5 place des charrons 57 000 Metz – 03 54 44 59 78 – ud57@cnt-f.org – www.cnt-f.org/ud57

EN MEURTHE-ET-MOSELLE : Rencontrez le syndicat CNT Interco 54 au Centre Culturel Autogéré de Nancy – 69 rue de Mon-Désert 54 000 Nancy – interco54@cnt-f.org – www.cnt-f.org/interco54



Ne pas jeter sur la voie publique, mais passer à ses voisins et voisines. Merci.